

Info AAFB

Lettre d'information de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl

(n°5, septembre 2008)

Editorial

Au fond des caves et des greniers, à l'abri de documents non classés, il s'entend dire parfois que l'AAFB ne serait pas représentative de la diversité des archivistes francophones de Belgique. Bien pire, qu'elle n'aurait pour mission que d'assurer une certaine visibilité aux archivistes de l'État et aux universités.

Un coup d'œil sur nos statuts, notre manifeste, notre lettre d'information et la composition de notre conseil d'administration suffit à démontrer le contraire. Il est vrai toutefois que l'AAFB constitue en partie le reflet de ceux qui en sont à l'origine et qui ont œuvré pour la mettre sur pied. Je pro-

fitierai donc de l'occasion pour remercier ces chevilles ouvrières qui après avoir fait mûrir le projet se sont retirés pour permettre la diversité actuelle de notre conseil d'administration. Un déséquilibre évident toutefois, la part peu importante des représentants du secteur privé non subsidié, phénomène qui se constate aussi au niveau de nos membres.

Les élections qui se profilent à l'horizon dans les prochains mois permettront sans doute d'y remédier. Cet exercice de démocratie interne auquel vous serez toutes et tous invités à participer donnera l'occasion aux administrateurs d'établir le bilan

clair et précis de leurs propres réalisations durant leur premier mandat. Elles permettront aussi aux éventuels nouveaux candidats d'exposer leurs propositions pour renforcer la visibilité et les actions de notre association. Dès lors, archivistes francophones des différentes régions du pays, candidats ou non au poste d'administrateur de l'AAFB, soyez actifs et visibles. La reconnaissance de notre profession est à ce prix !

Bonne rentrée à toutes et à tous et fructueuse lecture de notre 5e lettre d'information.

Pierre-Alain Tallier
Trésorier de l'AAFB

La vie de notre association

Le site internet

Annoncée lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le 31 mai dernier aux Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, la profonde refonte de notre site internet est en bonne voie. Lionel Van Velthem a une nouvelle fois mis ses compétences à notre disposition. Différentes rubriques sont déjà accessibles aujourd'hui : nouvelle présentation de l'association et des statuts, formulaire de contact, mise en valeur d'*Info-AAFB*, formulaire du *Guide des services*



L'AG du 31 mai 2008 (coll. AAFB)

d'*Archives en Belgique Francophone (GAF)* ou encore première activation du forum. Rendez-vous sans tarder sur www.archivistes.be !



L'AG du 31 mai 2008 (coll. AAFB)

Relations internationales : coordination : Claude de Moreau et Paul Servais.

Les groupes de travail et commissions

→ *Le Guide des services d'Archives en Belgique Francophone (GAF)*

Lancé à l'initiative de Daniel Van Overstraeten, le GAF est géré également par Didier Devriese, David Guillardian, Pierre-Alain Tallier et Jean-Marie Yante. Le formulaire d'identification des services est désormais accessible sur le site de l'association (www.archivistes.be). La réussite de ce projet dépend bien évidemment de votre implication !

L'AAFB se positionne

Le 10 juin dernier, le CA a fait parvenir aux principaux quotidiens francophones ainsi qu'aux représentants du monde politique une carte blanche intitulée *Archiv(ist)es en péril ?*. Si la presse n'a malheureusement pas été au rendez-vous, deux partis (Ecolo et MR) nous ont répondu. Le dossier complet sera bientôt accessible sur notre site.

Le conseil d'administration

Afin d'assurer plus de transparence mais aussi plus de cohésion et d'efficacité, une répartition des tâches a été organisée au sein du CA. Celles-ci sont réalisées en plus de la fonction assurée (président, vice-président, trésorier, etc).

Info-AAFB : coordination : Thierry Delplancq.
« Relecteurs-validateurs » : Claude Depauw et Daniel Van Overstraeten ;

Site internet : gestion technique : Lionel Van Velthem.
Propositions d'enrichissement soumises au CA : Didier Devriese et Anne Chevalier ;

Gestion du forum : Lionel Van Velthem, Thierry Delplancq, Claude Depauw et Françoise Fontaine ;

Fichiers : Centralisation: Pierre-Alain Tallier et Thierry Delplancq ;

Secrétariat et procès-verbaux : coordination : Thierry Delplancq. « Relecteurs-validateurs » : Claude de Moreau, Claude Depauw, David Guillardian et Daniel Van Overstraeten ;

Fichiers presse : coordination et centralisation : Pierre-Alain Tallier. Constitution: Claude de Moreau et Jean-Marie Yante ;

→ « *Archives des CPAS* »

Le groupe de travail examine actuellement le tableau de tri réalisé par les Archives de l'État en vue de son adaptation future. Une plus grande visibilité de ce groupe de travail est envisagée par l'envoi d'un courrier aux président(e)s et secrétaires de CPAS. Des contacts sont également entretenus avec la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen (VVBAD), le groupe de travail « Archives communales » de l'AAFB ainsi que l'Union des Villes et Communes. Pour toute information complémentaire, contactez le comité de coordination à l'adresse cpas@archivistes.be.

→ « *Archives communales* »

Un partenariat avec la Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezen (VVBAD), portant tout d'abord sur les tableaux de tri, a été mis sur pied. Un sous-groupe de travail chargé de se pencher plus particulièrement sur cette problématique a donc été constitué autour de Virginie Coumans (Bruxelles), Thierry Delplancq (La Louvière), Claude Depauw (Mouscron), Françoise Fontaine (Ixelles), Laurette Locatelli (Tournai) et Jean-François Potelle (Verviers). Le comité de coordination a également développé une partie du forum de l'AAFB grâce à la collaboration de Lionel Vanvelthem. Pour toute information complémentaire, contactez le comité de coordination à l'adresse communes@archivistes.be.

Les cotisations pour 2008

Le montant de la cotisation est fixé comme l'an dernier à 25 € pour les membres individuels et à 75 €

pour les personnes morales et associations, montant à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2008, nom + prénom). Pour la bonne règle, les nouveaux membres sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

Les projets et annonces de nos membres

- Le poète Paul Verlaine entre aux Archives. Les archives de la prison de Mons ont été déposées aux *ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS* en plusieurs versements, entre 2005 et 2008. Elles ont été classées par Laurent Honnoré et Luc Nguyen, avec la collaboration du personnel des Archives de l'État à Mons. L'inventaire sera prochainement publié. Ce fonds d'archives compte quelque 251 mètres linéaires et 2102 articles. Il couvre les années 1791 à 1987. Il s'agit d'un fonds très riche, qui permettra une étude approfondie de l'histoire de la prison de Mons aux XIX^e et XX^e siècles. Ce fonds recèle en outre quelques documents exceptionnels. On y trouve en effet le registre d'écrou et le registre de comptabilité morale dans lesquels est mentionnée l'incarcération du poète français Paul Verlaine. Le registre d'écrou nous apprend que ce dernier, « homme de lettres », né à Metz, âgé de 29 ans, sans domicile, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour coups et blessures par un arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 27 août 1873. En effet, lors d'une violente dispute à Bruxelles le 10 juillet, Verlaine a tiré deux coups de revolver sur son ami Arthur Rimbaud. Arrêté le jour même et condamné, il est écroué à la prison de Mons le 25 octobre. Le registre donne la description physique du condamné : il mesure 1 mètre 74, a les cheveux châtons, le front découvert, les yeux noirs, le nez petit, la bouche moyenne, le menton rond, le visage ovale, le teint sain et est de corpulence ordinaire. Le registre de comptabilité morale donne quelques précisions supplémentaires sur le détenu. Il a pratiqué la religion catholique durant les derniers mois de sa détention, son caractère est « faible », sa moralité « assez bonne », sa conduite « régulière », son amendement « probable ». L'influence qu'il a exercée en prison est qualifiée de « nulle ». Contact pour plus d'informations : laurent.honnore@arch.be.

- Les *ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS* ont entrepris, en 2007, la collecte systématique des minutes, répertoires et tables des notaires des arrondissements judiciaires de Charleroi et de Mons, en application de l'article 37 de la loi du 4 mai 1999. Celui-ci fait obligation aux notaires de déposer aux Archives du Royaume les minutes, répertoires et tables datant de plus de 75 ans. Depuis le début de l'année 2008, 15 notaires ont ainsi déposé leurs archives aux Archives de l'État à Mons. Au total, ce sont plus de 300 mètres d'archives qui ont été versées. Elles couvrent le XVIII^e, le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle. Ces documents constituent une source essentielle pour l'histoire économique, l'histoire sociale et l'histoire des familles de très nombreuses localités de la province de Hainaut. Contact pour plus d'informations : laurent.honnore@arch.be.

- Les *ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME ET ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LES PROVINCES*, épaulées par Hannonia, organisent, à Tournai et à Mons les 17 et 18 octobre 2008, un colloque intitulé « Créer – administrer – réformer. Regards croisés sur dix siècles d'histoire des institutions publiques en Hainaut et Tournais ». Le titre du colloque met l'accent sur la nécessité méthodologique et l'intérêt de diversifier les approches d'études de l'histoire institutionnelle. Le questionnement sur les sources d'archives occupera une place de choix dans les préoccupations de l'événement, tant en ce qui concerne leur conservation - particulièrement mise à mal en Hainaut du fait des destructions de la seconde guerre mondiale - que leur exploitation à des fins de recherche.

Programme, renseignements et inscriptions : <http://www.hannonia.be> - courriel : florian.mariage@arch.be - tél. : +32 (0)69/22.53.76.

- Les *ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN-LA-NEUVE* organisent, les 22 et 23 avril 2009, leurs 9^e Journées des archives. Le thème en est « Falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations. Les maltraitances archivistiques ». L'objectif ne sera pas d'établir un catalogue des fraudes et mésusages archivistiques, mais bien d'identifier les défis, voire les tentations, auxquels sont confrontés les archivistes et les conditions utiles, nécessaires ou indispensables pour qu'ils puissent remplir au mieux leur mission. Il s'agit enfin de dégager de nouvelles pratiques, de nouvelles procédures et de nouveaux outils en phase avec la gestion actuelle de documents. Contact : cathy.schoukens@uclouvain.be.

• L'**ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DES ARCHIVES D'ENTREPRISES (AVAE)** collabore avec le groupe Fortis au sauvetage et au classement systématiques des archives historiques provenant des différentes entités absorbées : Fortis AG, CGER, SNCI, Générale de Banque et sociétés liées. Au début de 2008, le groupe décide de consolider l'avenir du patrimoine ainsi rassemblé et confie à l'AVAE la mission d'effectuer les prestations archivistiques inhérentes à la mise sur pied d'un centre historique, le *Fortis Historical Centre* (FHC). Le FHC a pour vocation de poursuivre le regroupement et le traitement des archives historiques ainsi que des objets à caractère historique du groupe Fortis en Belgique, de mettre au point une politique de collecte systématique des documents ayant une valeur permanente, de promouvoir l'utilisation de ces archives en interne et par les chercheurs intéressés et, enfin, de favoriser la valorisation de ce riche patrimoine (à l'heure actuelle : environ 1,2 km linéaire, comprenant des dossiers, photos, affiches, films, médailles, ... mais aussi des objets, le tout remontant à la fin du 18^e et au début du 19^e siècle et permettant d'éclairer l'évolution économique et financière de la Belgique ainsi que son expansion dans le monde depuis 200 ans). Avec la convention passée au début de la présente année, la collaboration de longue haleine entre l'AVAE et le groupe Fortis a ainsi trouvé un souffle nouveau : il ne s'agit plus seulement de sauvegarder un patrimoine, mais également de le faire connaître et de le développer par une collaboration accrue entre le Centre et les différentes entités qui produisent des archives au sein du groupe. Depuis six mois, deux collaborateurs de l'AVAE (René Brion et Jean-Louis Moreau) assurent le fonctionnement du FHC, actuellement installé chaussée de Gand 173, à 1080 Bruxelles. Pour toute information, contactez Dominique Van Hove, rue Montagne du Parc 3, à 1000 Bruxelles - courriel : dominique.vanhove@fortis.com.

• Le **CENTRE DES ARCHIVES COMMUNISTES EN BELGIQUE (CARCoB)** et le Centre d'Histoire et de Sociologie des Gauches (CHSG, ULB) organisent, les 21 et 22 novembre 2008, dans les locaux de l'Université Libre de Bruxelles, un colloque intitulé « L'Autre Printemps. Les changements en Europe de l'Est et les gauches à l'Ouest (1965-1985) ». Les deux séances seront respectivement consacrées au Parti Communiste de Belgique ainsi qu'aux « gauches perplexes et solidaires ». Contact : Milou Rikir. Tél. +32(0)2/513.61.99 - courriel : mrikir.carcob@skynet.be

• Le **CENTRE DES ARCHIVES COMMUNISTES EN BELGIQUE (CARCoB)** organise, le 14 février 2009, une journée d'étude sur le thème des partis communistes étrangers en Belgique, l'accent étant mis principalement sur les situations à Bruxelles et en Wallonie. Elle se tiendra à l'Espace du Marais, 23, rue du Damier, à 1000 Bruxelles. Seront étudiées, lors de cette première réunion, les relations entre le PCB et les sections en Belgique des PC d'Italie, d'Espagne, de Tunisie et de Turquie. Pour toute information complémentaire, contactez Milou Rikir ou Marie-France Hanon - tél. +32(0)2/513.61.99 courriel : mrikir.carcob@skynet.be.

• La newsletter du **CENTRE D'ANIMATION ET DE RECHERCHE EN HISTOIRE OUVRIÈRE ET POPULAIRE (CARHOP)** est disponible sur demande (carhop@skynet.be).

• Le nouveau site internet de la **DIRECTION GÉNÉRALE DES VICTIMES DE LA GUERRE** est en ligne. Plus d'informations sur <http://warvictims.fgov.be>. Contact pour plus d'informations : marie.lejeune@minsoc.fed.be.

• Le service Archives et Documentation de la **DIRECTION GÉNÉRALE DES VICTIMES DE LA GUERRE** publie la première édition de sa Newsletter *Archidoc*. Vous y trouverez des informations concernant les projets en cours, les activités, les acquisitions récentes et le portrait d'une figure qui a particulièrement marqué le service. Si vous souhaitez recevoir *Archidoc* en version électronique, contactez archidoc@minsoc.fed.be.

La dernière livraison de la lettre d'information de l'**INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE ET SOCIALE (IHOES)** est consultable en ligne. Connectez-vous sur <http://www.ihoes.be/newsletter.php?id=8>.

« Quand les canons se taisent ». Dans le cadre du nonantième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, le **MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE** et les **ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME** organisent du 4 au 6 novembre 2008 un colloque sur la sortie de guerre. Inscription et informations sur les sites internet des deux institutions (<http://arch.arch.be> et <http://www.klm-mra.be>). Une exposition intitulée « 1918 - Les canons se taisent : retour à la paix ? », consacrée aux conséquences de la Première Guerre mondiale et accessible gratuitement, se tiendra également du 4 novembre 2008 au 28 février 2009 dans le hall d'entrée des Archives Générales du Royaume (rue de Ruysbroeck 2 à 1000 Bruxelles).

Les publications de nos membres

Ne sont reprises ici que des publications ayant trait d'une manière ou d'une autre aux problématiques archivistiques.

Congrès de Namur, 28-31.VIII.2008. Actes, Namur, 2008, t. I.

C'est particulièrement dans la cellule 10 (collecter, sauver et conserver : archives, musées et bibliothèques) qu'ont été présentées les communications des membres de l'AAFB que sont Emmanuel Bodart, Fabienne Dechef, Thierry Delplanq, Claude de Moreau de Gerbehaye, Claude Depauw, Rolande Depoortere, Marie-Laurence Dubois, Madeleine Jacquemin, Dawinka Laureys, Marc Libert, Alfred Minke, Thierry Scholtès, Paul Servais, Pierre-Alain Tallier et Jean-Marie Yante. On trouvera plus loin la motion adoptée par la cellule 10.

Th. DELPLANCQ, « Overzicht van de ordeningsmethodes in Franstalig België. Een streep onder het verleden ? », dans *Bibliotheek- & Archiefgids*, B4, 2008, pp. 6-9.

P. DE SPIEGELER et M. WEYSSOW, « Le Comité central de Wallonie. Sa première histoire (1923-1939) », dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 2007, t. LXXXI, pp. 95-203.

F. FONTAINE, Th. DELPLANCQ, C. DEPAUW, « Profession : archivistes. Un métier à (re)découvrir au sein des communes et CPAS », dans *Le Mouvement communal*, avril 2008, pp. 222-224.

A.-M. VASTESAEGER, « Les outils des archivistes », dans *Le Mouvement communal*, avril 2008, pp. 224-226.

A.-M. VASTESAEGER, « Archivage et TIC : une histoire qui s'écrit », dans *Le Mouvement communal*, avril 2008, pp. 226-227.

À la découverte de nos membres...

Les Archives du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale

par Frédéric Kisters, attaché aux Archives du MRBC
(fkisters@mrbc.irisnet.be)

Centre de Communication Nord, rue du Progrès, 80/1 à 1030 Bruxelles. Tél. : +32(0)2/204.20.33.

La réforme de l'État de 1980 mit en place des institutions régionales pour la Wallonie et la Flandre, mais il n'existait pas d'accord sur le statut de Bruxelles. Pendant une décennie, la ville fut gérée par un ministre (fédéral) de la Région bruxelloise, flanqué de deux secrétaires d'État, qui disposaient d'une administration : le Ministère de la Région bruxelloise. Ce dernier se mua, lors des réformes institutionnelles de 1989, en un Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (MRBC) qui absorbait une partie des services de l'Agglomération bruxelloise ainsi que des morceaux de ministères fédéraux, telle la section bruxelloise du Ministère des Travaux publics. Aux transferts de personnel et de compétences fédérales correspondaient de conséquents versements d'archives. Le noyau de départ de nos fonds était donc constitué d'un amas hybride, héritage de nos prédécesseurs en droit.

Fin 1992, le Service de Sécurité et d'Hygiène attira l'attention de la direction sur la nécessité de gérer les archives. En octobre 1994, le ministère engageait sa première archiviste, Hilde Van Ongevalle, juste avant le déménagement de la majorité de ses services dans le Centre de Communication Nord. L'archiviste est immédiatement confrontée à une masse de caisses de déménagements empilées pêle-mêle dans les caves du CCN jouxtant les parkings. La plupart des séries n'étaient pas accompagnées de répertoires, certaines avaient séjourné dans des locaux de fortune. Comme elle ne disposait pratiquement pas de personnel, elle dut recourir aux services d'employés « prêtés » par les producteurs ou les héritiers des archives. Ils vidèrent peu à peu les boîtes au fur et à mesure que l'on acquérait des rayonnages adéquats. Peu à peu, l'ordre sortit du chaos.

Les effectifs du service se sont accrus progressivement, il compte aujourd'hui dix employés dont quatre



Coll. MRBC

attachés parmi lesquels deux historiens. À l'avenir, la direction envisage d'engager un ou deux employés contractuels et surtout un archiviste supplémentaire. Les fonds de départ équivalaient à 5000 mètres courants. Entre 1995 à 1998, nous reçûmes environ 1000 mètres d'archives désordonnées de l'Agglomération bruxelloise. À la même époque, nous héritâmes de 450 mètres de l'ex-Province de Brabant. Une fois n'est pas coutume, ce dernier transfert fut réalisé en collaboration avec les services provinciaux. Nous avons par conséquent réceptionné des séries classées et inventoriées. À noter que les fonds de la Province de Brabant ont été dispersés dans pas moins d'une dizaine d'institutions, ce qui constitue un casse-tête pour les chercheurs !

Vu la jeunesse du ministère, nous avons peu de possibilités de destructions, aussi nos stocks sont en perpétuelle expansion. En effet, nombre de séries doivent être conservées pendant trente ans ou plus. Pour beaucoup, les délais ne sont pas encore fixés. Faute de



Coll. MRBC

législation régionale en matière d'archives publiques, nous devons à chaque fois adresser rapport aux AGR qui, ne disposant pas de personnel suffisant, répondent de manière fort lente à nos requêtes. Aujourd'hui, nous dépassons douze kilomètres, malgré les destructions opérées. Nous avons placé des rayonnages ouverts dans tous les espaces disponibles des trois premiers magasins. Nous en sommes au point de mettre des palettes en attente dans le parking, lieu que nous appelons « le local cinq » ! Au mois d'août, de nouvelles armoires mobiles seront cependant installées.

Le MRBC possède une caractéristique particulière : l'extrême variété des compétences qu'il exerce. Pour s'en convaincre, il suffit d'en lire l'impressionnante énumération dans la loi spéciale du huit août 1980. De fait, un unique ministère travaille pour cinq ministres et trois secrétaires d'État. Par conséquent, chacune des 65 directions possède un mode fonctionnement et des méthodes de classement adaptés à ses tâches, ce qui ne facilite pas la vie de l'archiviste. En réalité, celui-ci doit à chaque fois découvrir le service producteur, ses compétences, ses bases légales, son organisation interne. Le métier nécessite l'exploration de territoires variés. Pour pallier ces difficultés, notre service a proposé que l'on désignât un ou plusieurs « correspondants d'archives » dans chaque unité administrative. Ces personnes qui connaissent leur service de l'intérieur collaboreraient avec l'archiviste pour établir un plan de classement et des tableaux de tri, de telle manière que les séries versées aux archives soient préalablement classées et sélectionnées.

À de nombreuses reprises, nous avons averti le Secrétariat général et la Régie des Bâtiments des dangers qu'encouraient les archives entreposées au sous-sol. En effet, nous avons subi plusieurs fois des dégâts des eaux. Tantôt un écoulement par le plafond, tantôt une tache du conduit de drainage qui débordait. Les autorités n'ont jamais pris de mesures structurelles, elles se contentaient de pomper ou de nettoyer. L'inévitable survint dans la chaude soirée du 14 juin 2007, un orage violent et prolongé s'abattit sur la ville. Le torrent dévalant les pentes de Saint-Josse-ten-Noode, inonda les parkings voisins de nos magasins, une des pompes de drainage rejeta un liquide chargé de particules noires dans notre magasin principal et des filets d'eau jaunâtre coulèrent par diverses fissures des plafonds. L'une de ces fuites survint à quelques mètres des archives du Gouvernement régional. Une intervention rapide a limité les dégâts, toutefois plusieurs mètres cubes d'archives étaient endommagés de manière irréversible.

Afin d'évacuer l'humidité, nous laissâmes les portes des magasins grandes ouvertes pendant une dizaine de jours, en poussant la ventilation au maximum. Les flaques s'asséchèrent petit à petit. Las ! Une analyse de l'air nous informa bientôt de la présence d'une forte concentration de spores fongiques. Nous dûmes interdire l'accès à nos locaux et limiter notre fréquentation des magasins en attendant les conclusions définitives du laboratoire. Aujourd'hui encore, nous devons aspirer les pièces que nous prêtons en consultation. Nous avons fait restaurer la collection des plans de secteur datant des années '70 par une firme néerlandaise. Invité par nos soins, un enquêteur des AGR constata que nos locaux ne répondaient pas aux normes archivistiques. La catastrophe fit ressurgir plusieurs problèmes déjà évoqués durant les années précédentes : le manque d'espace disponible, l'insalubrité des locaux, la gestion des archives dynamiques et semi-dynamiques au niveau du producteur, etc. Nous avons aussi manifesté la volonté de traiter en priorité les séries qui présentent un intérêt historique.

Faute de locaux disponibles, la direction proposa d'installer des armoires mobiles dans les magasins existants. Heureusement, l'appel d'offre prévoit que la base des armoires mobiles doit être en matière imputrescible. De surcroît, les locaux en question sont remplis d'archives qu'il faudra déménager en respectant leur classement (275 m³). Pour prévenir les futures inondations, une firme installera des senseurs, reliés à un système d'alerte, qui mesureront les variations de température et de taux d'humidité dans les magasins, répondant ainsi à une de nos demandes. Par ailleurs, nous insistons pour que la Régie fasse réfectionner le vide technique qui jouxte nos locaux et le mur emboué. En effet, rien ne sert d'installer des alarmes, si l'on ne résout pas en

même temps les problèmes structurels. Parallèlement, nous rédigeons un plan de calamités. Afin d'améliorer la gestion de nos fonds, nous projetons d'adopter un système de codes barres apposés sur les boîtes qui faciliterait la gestion des transferts, des espaces disponibles dans les magasins, les prêts, les recherches, etc. La technique est déjà utilisée dans les sociétés privées d'archivage qui conservent les énormes séries des banques ou des assurances. Cette innovation constituerait une « première » pour les archives publiques belges.

Le Centre de Documentation du Bois du Cazier, à Marcinelle

par Christian Joosten, chargé du Centre de Documentation
(c.joosten@leboisducazier.be)

Rue du Cazier, 80 à 6001 Marcinelle. Tél. : +32(0)71/88.08.56
-Fax : +32(0)71/88.08.57

Site internet : <http://www.leboisducazier.be>.

Avec la naissance de l'asbl Archéologie Industrielle de la Sambre (AIS) en 1986, c'est un premier pas vers la sauvegarde d'un riche patrimoine industriel en Pays de Charleroi qui est réalisé. Dans ses objectifs initiaux se trouvaient, en effet, outre la protection et la mise en valeur de machines et bâtiments, la conservation et la valorisation d'archives. Cette volonté de conservation dépassa rapidement les capacités tant humaines que « physiques » de l'asbl qui dut, non pas valoriser, mais surtout entreposer les milliers de documents récupérés sur des sites désaffectés ou cédés par des entreprises désireuses de voir leur histoire conservée. C'est ainsi que l'asbl se retrouva avec des fonds provenant de la SA des Charbonnages de Monceau-Fontaine, des Ateliers de Constructions Électriques de Charleroi, mais aussi des Forges de la Providence, des Usines Métallurgiques du Hainaut, etc. Au total, ce sont plus de 5 km courant de docu-



Le site de Marcinelle, 2008 (coll. COBC)

ments, photographies et plans. Sans réels financements et moyens humains, cette mémoire industrielle se retrouvera en caisses, dispersée en fonction des espaces disponibles dans l'attente de jours meilleurs.

La rénovation entamée en 1999 du Charbonnage du Bois du Cazier s'avère l'opportunité que l'AIS attendait. En y transférant le Musée de l'Industrie, dont la survie dans les anciens halls des Forges de la Providence de Marchienne-au-Pont était remise en cause, c'est toute la mémoire industrielle d'une région qui trouvait enfin écrien et terreau. Écrien, car l'émblématique charbonnage, à l'histoire si chargée, offrait un lieu de valorisation du labeur industriel ; terreau, car ce lieu permettait d'entrevoir une réelle valorisation des archives par la création d'un Centre de Documentation. Rapidement pourtant, les ambitions furent revues à la baisse : sans bâtiment propre, sans espaces de stockage, de triage, les archives furent rassemblées uniquement à Marcinelle. Les rayonnages de la bibliothèque furent, quant à eux, rapidement trop petits pour accueillir les ouvrages. En effet, dans les plans d'aménagement du site, la quatrième phase des travaux devait voir sortir de terre un bâtiment aménagé pour accueillir une « vraie » salle de lecture, ainsi qu'un espace suffisamment important pour trier, entreposer et conserver les archives. Malheureusement, ces projets n'ont pas été jugés comme prioritaires par la Région wallonne dans le cadre des Fonds structurels européens 2009-2013. Outre le fait d'une amputation claire dans les objectifs du site, c'est surtout un site inachevé qu'on offrira aux visiteurs/chercheurs. Ciel d'orage sur Pays Noir ? Non, mais certainement un contretemps majeur dans le développement du site.

Quoi qu'il en soit, le Bois du Cazier a décidé d'aller de l'avant. Fin 2007, ce fut l'acquisition du logiciel PALLAS pour que 2008 soit l'année de l'informatisation des collections (bibliothèque, périodiques et une partie des archives d'entreprises). Bien sûr, tout ne sera pas réalisé en un an car avant l'insertion dans la base de données, il y a un tri à faire au sein de chaque fonds et une mise en boîtes des documents conservés. Dès 2009, la base de données devrait être accessible aux lecteurs/chercheurs via le site web du Bois du Cazier. A ce jour, c'est plusieurs milliers d'ouvrages et dossiers de documentation d'entreprises qui sont encodés, et chaque jour, des références nouvelles sont ajoutées... Ciel bleu sur Pays Noir ? L'avenir nous le dira.

Le Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière (CLADIC) de Blegny-Mine

par Bruno Guidolin (bruno.guidolin@blegnymine.be)
Rue Lambert Marlet, 17 à 4670 Blegny. Tél. : +32(0)4/387.98.18
fax: +32(0)4/387.58.50
sites Internet : www.cladic.be et www.blegnymine.be

En 2008, Blegny-Mine entre dans sa vingt-huitième année d'existence. Si les débuts de l'exploitation touristique étaient centrés sur la visite des travaux souterrains de l'ancien charbonnage d'Argenteau, l'asbl de gestion n'a eu de cesse d'accroître l'intérêt de son site en développant d'autres outils tels que le musée de la mine ou le musée de plein air. Des activités plus ludiques ont également été développées parallèlement. À l'aube du XXI^e siècle, elle a souhaité créer trois nouveaux projets attractifs à vocation éducative : des animations pédagogiques à destination des écoles primaires et du premier cycle du secondaire, la valorisation du biotope du terril et la création du Centre Liégeois d'Archives et de Documentation de l'Industrie Charbonnière, le CLADIC. Cette dernière réalisation a abouti grâce à un financement de la Province de Liège pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion du bâtiment, et à une collaboration étroite avec le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège. L'objectif était de donner naissance à une plate-forme d'informations et de documentation sur l'industrie charbonnière régionale. Le CLADIC se compose de trois volets : une bibliothèque, un centre d'archives et une photothèque.

La bibliothèque rassemble la documentation relative à l'industrie minière collectée durant presque vingt ans par le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques et un fonds de cent à deux cents ouvrages acquis par le Domaine touristique de Blegny-Mine. Elle s'est rapidement étoffée grâce à deux partenariats signés d'une part avec l'Institut Scientifique de Service Public, pour gérer son ancienne bibliothèque charbonnière consti-



Coll. CLADIC

tuée d'ouvrages techniques, et d'autre part avec plusieurs responsables de l'ex-Administration des Mines de Belgique qui ont déposé quelques centaines de documents conservés tout au long de leur carrière. L'ensemble de la bibliothèque représente un fonds d'environ huit mille documents et une collection de près de huit cent cinquante titres de périodiques. Le CLADIC gère aussi le fonds documentaire de l'association Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles, constitué de quelques centaines d'ouvrages et articles relatifs à l'archéologie industrielle en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre. Trois méthodes de classement sont utilisées : la classification INICHAR, spécifique à l'industrie minière, la CDU et les classifications existantes au moment de la réception d'un fonds.

Le centre d'archives récolte et localise les fonds d'archives des charbonnages du bassin de Liège ou d'entités gravitant autour de l'industrie minière. Il est vrai que les Archives de l'État de Liège avaient, par le passé, mené une politique de sauvegarde similaire, sous l'impulsion de Georges Hansotte. Mais la découverte de nombreux fonds, dispersés dans la région liégeoise, a confirmé qu'il devenait impératif d'agir et de protéger cet inestimable patrimoine. À ce sujet, le CLADIC avait déjà rencontré Bruno Dumont des Archives de l'État de Liège pour lui exposer les bases d'une éventuelle collaboration, voire du transfert de ces documents, le but du CLADIC n'étant pas de conserver bon nombre de ces archives après les avoir dépouillées. Le CLADIC compte actuellement deux cents à trois cents mètres linéaires de fonds d'archives (sans compter les plans) et bénéficie de promesses de dons pour le même espace. Pour les fonds d'entreprises reçus non classés, on se base sur l'exposé relatif au contenu des archives d'entreprises présenté en 1999 aux Archives générales du Royaume. De plus, l'Institut Liégeois d'Histoire Sociale a confié la conservation de son fonds de livrets d'ouvriers mineurs au CLADIC, ce qui représente une source particulièrement intéressante dans les recherches généalogiques ou les questions traitant de l'immigration et des conditions sociales des ouvriers. Ces deux premiers volets font l'objet d'une description et d'une indexation dans le logiciel documentaire ALEXANDRIE. Cette base de données sera bientôt accessible au public via Internet.

Enfin, la photothèque est constituée de mille cinq cents à deux mille photographies noir et blanc et couleurs, d'un bon millier de plaques de verre et diapositives et d'une centaine de cadres et tableaux, le tout provenant d'origines très diverses. La gestion documentaire s'inscrit dans le cadre plus

large des activités du Centre d'Archives et de Documentation, comme le cycle annuel de conférences, les animations de découvertes de la vie d'un centre de documentation ou encore la participation à des publications ou des recherches thématiques. Ouvert au public depuis novembre 2003, et après une période nécessaire de mise en place, le CLADIC aspire à participer à des réseaux de contacts ou d'échanges d'informations, concrétisant le travail accompli sur place tout en valorisant les richesses du passé industriel et son ancrage dans le présent.

Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...

- L'*ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE* a favorisé, depuis sa fondation par Marie-Thérèse d'Autriche à la fin de l'Ancien Régime, la publication des recherches de ses membres ou des savants qu'elle soutenait de diverses manières. Les techniques d'impression utilisées jusqu'il y a quelques années exigeaient des tirages souvent trop importants pour le public visé. Au cours des décennies, les stocks se sont parfois accumulés, sans qu'il se justifie toujours de les maintenir à leur niveau actuel. L'Académie se modernise et s'ouvre davantage à notre monde actuel. Dans ce contexte, il a été décidé d'effectuer une vente de déstockage des publications scientifiques. Cette opération aura lieu au siège de l'Académie, 1 rue Ducale à 1000 Bruxelles, dans le Patio des Ecuries royales, les 27 et 28 septembre prochain de 10h00 à 18h00. De très nombreux livres, anciens et plus récents, seront proposés à la vente avec des réductions pouvant atteindre 80 % du prix de vente, tandis qu'une réduction de 20 % sera offerte sur nos ouvrages les plus récents.

- Les *ARCHIVES HISTORIQUES CENTRALES DU PARLEMENT EUROPÉEN* sont accessibles au public. On trouvera plus d'informations au sujet de l'ouverture, des projets réalisés, de l'accès aux documents législatifs du Parlement européen et des études préparées à partir des sources historiques en consultant le site internet <http://www.europarl.europa.eu>. Contact : Secondo Sabbioni - tél. : +352/4300.23595 - courriel : secondo.sabbioni@europarl.europa.eu.

- L'*ASSOCIATION DES CERCLES FRANCOPHONES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE* organisait son 8^e congrès à Namur du 28 au 31 août. À l'initiative de la cellule 10, intitulée « Collecter, sauver et conser-

ver : archives, musées et bibliothèques », le Congrès a adopté les résolutions suivantes :

« Au vu des désastres que continue à subir le patrimoine artistique de notre région, le Congrès demande aux autorités publiques responsables une gestion plus cohérente du patrimoine immobilier et mobilier par le regroupement des compétences, le retrait des œuvres d'art des cahiers des charges généraux des architectes au profit de cahier des charges spécifiques rédigés par des professionnels compétents, le traitement des œuvres d'art par des conservateurs-restaurateurs qualifiés.

Considérant que les documents d'archives, sous toutes leurs formes et supports - du papyrus au téraoctet - sont à la fois fondement de droit des citoyens et des collectivités, instruments d'administration, mais aussi (et pas seulement) des éléments du patrimoine culturel et une des sources de la mémoire et de l'histoire. Considérant qu'une Association des archivistes francophones de Belgique est née récemment, en dehors de toute structure officielle ou privée, de la volonté de praticiens soucieux de coordonner leurs efforts, de mutualiser leurs expériences, de nouer des contacts durables avec d'autres organismes poursuivant des finalités similaires dans d'autres aires et de promouvoir leurs activités comme une véritable profession. Considérant que cette association appuie les efforts menés depuis des décennies en faveur de la reconnaissance des archives, tant publiques que privées, comme un instrument suffisamment indispensable de la bonne gouvernance, de la bonne administration et de la bonne gestion pour mériter la considération des décideurs politiques et économiques, mais aussi des citoyens soucieux de la bonne santé de la démocratie et du refus du négationisme.

Le Congrès demande que les représentants des citoyens, les autorités fédérales, fédérées, provinciales et locales, ainsi que les responsables d'organismes politiques et sociaux, les chefs d'entreprises, le monde académique, les chefs de familles au passé prestigieux et à tout autre détenteur ou propriétaire d'archives de soutenir concrètement les efforts des services d'archives, des archivistes, professionnels ou non, rémunérés ou bénévoles, par une action concertée de clarification législative réclamée depuis de nombreuses années ; pour obtenir des moyens d'action tels que des locaux et des capacités informatiques dignes de pays civilisés ; pour renforcer l'indépendance scientifique dans la définition des critères de conservation et d'élimination ; et pour rechercher des solutions à l'écoute de ce

que la profession peut exprimer afin d'éviter des égarements coûteux, à l'heure où le « tout-numérique » a déjà démontré ses faiblesses aux mieux informés ».

•

piaf

Mis en service à la fin de l'année 2005, **LE PORTAIL INTERNATIONAL D'ARCHIVISTIQUE FRANCOPHONE (PIAF)** est un

portail de formation et d'information sur le métier d'archiviste. Il est destiné aux archivistes déjà en fonction ou en formation initiale. De ce fait, il s'adresse à des archivistes confirmés qui souhaitent trouver aisément sur Internet une information à jour sur tous les aspects de leur activité professionnelle ; il est aussi utile aux professeurs et étudiants en archivistique qui pratiquent la langue française à travers le monde. Le PIAF est libre d'accès et gratuit ; il a vocation ainsi à aider au développement de l'archivistique dans tous les pays francophones. Néanmoins, il a besoin de continuer à se développer et pour le soutenir chaque Institution d'archives peut adhérer à l'AIAF qui porte ce projet depuis 8 ans.

Il est composé de quatre volets : présentation du PIAF, se former, se documenter, E-formation.

Le volet « Se Former » comprend les cours en ligne organisés en 14 modules, rédigés par des professionnels de haut niveau. Ces cours néanmoins, n'ont pas de valeur diplômante. De nombreux exercices en ligne sont auto-corrigés. Le contenu est régulièrement réactualisé : pour ce faire, toute la communauté francophone est sollicitée !

Le volet « Se documenter » complète les cours grâce à des modules de bibliographie, de textes fondamentaux et une galerie multimédia (en cours de constitution définitive). Il comporte un Annuaire des services d'archives francophones. Là encore, toutes les participations sont les bienvenues !

Enfin, un nouveau volet « E-formation » vient d'être expérimenté pour utiliser toutes les potentialités de travaux collaboratifs que permet la technique Zope-CPS du Portail. Mis en œuvre dans un cadre universitaire il peut servir pour des stages de formation continue et pour des travaux d'archivistes qui veulent travailler ensemble sur des thèmes qu'ils choisissent. N'hésitez pas à vous connecter à l'adresse du PIAF : www.piaf-archives.org.

• Lucia Maria Velloso de Oliveira est la responsable des Archives de la Fondation Rui Barbosa à Rio de Janeiro et la Présidente de l'Association des archivistes brésiliens (AAB). Elle enseigne également l'archivistique à l'**UNIVERSITÉ FLUMINENSE**. Elle a entamé une recherche pour laquelle elle aurait besoin de copies

d'inventaires de fonds privés et de fonds familiaux de différents pays. N'hésitez pas à lui apporter votre aide en la contactant à l'adresse suivante : luciemarie@gmail.com.

• La **VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK-, ARCHIEF- EN DOCUMENTATIEWEZEN (VVBAD)** organisait, ce 19 septembre dans les locaux de l'Université d'Anvers, un colloque intitulé « Focus op het gebouw » à l'intention des professionnels des secteurs des archives et des bibliothèques. Pour plus d'information, consultez <http://www.vvbad.be/node/3692>.

• La **SECTION DES ARCHIVES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES** de l'**ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF)** se présente...



par Samuel Bouteille,
Archives municipales de
Saint-Chamond

L'Association des Archivistes Français a célébré son centenaire en 2004. Élément incontournable du paysage archivistique français, dotée d'un centre de formation et publiant une revue (*La gazette des archives*) et des ouvrages de référence (*L'abrégé d'archivistique*), l'AAF représente l'ensemble de la profession au sein de ses sections : section des archives centrales, section des archives départementales, section des archives communales et intercommunales, section des archives régionales et section des archives d'entreprise.

La section des archives communales et intercommunales est la plus importante numériquement : elle compte 370 adhérents au 1er janvier 2008. L'action du bureau de la section, composé de 8 membres élus pour une durée de trois ans, s'organise dans trois directions :

- représenter les archivistes communaux et intercommunaux au sein des groupes de travail et des instances de l'AAF, ainsi qu'auprès des médias ou des interlocuteurs institutionnels. Ce rôle de représentation est important pour la reconnaissance des archivistes communaux et intercommunaux et de leur professionnalisme au sein de la profession (la plupart n'appartenant pas au corps des conservateurs du patrimoine, l'élite de la profession) et en dehors.

- faire vivre le réseau des archivistes communaux et intercommunaux. Ceux-ci sont souvent isolés dans leurs collectivités : la majorité des 600 services d'archives communales constitués ne comptent qu'un ou deux agents. Spécificité française, les structures intercommunales destinées à remédier à l'émiettement des 36.000 communes qui composent le territoire

français : les plus importantes se dotent progressivement de services d'archives, souvent communs au service d'archives de la commune centre. Pour pallier cet isolement, la section met à disposition des outils archivistiques (guides d'archivage, contrats types de dépôt, tableaux de gestion des archives, etc.) et des fiches d'expérience de recueil de témoignages oraux réalisés par des services d'archives communaux ou intercommunaux. Depuis 2007, elle publie à destination de ses adhérents une lettre d'information électronique, le *Pêle-Mêle* : actualité des archives, activités de la section, fiches de lecture ou d'expériences, présentation de services d'archives s'y côtoient et constituent un moyen d'information et de mutualisation au service des archivistes communaux et intercommunaux.

- assurer la visibilité de la section et produire du savoir. Tous les deux ans, la section organise un colloque d'envergure nationale autour d'un thème transversal. Après « archives et politique de la ville » en 2000 à Toulouse, « archives et intercommunalité » en 2003 à Dunkerque, « archives et territoires » en 2005 à Nantes, le prochain colloque de la section aura lieu à l'automne 2008 à Montpellier sur le thème des archives orales.

Alors que l'actualité des archives en France est marquée par l'élaboration d'une nouvelle loi sur les archives pour succéder à la loi de 1979, mais aussi par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), lancée par le gouvernement, qui pourrait modifier sensiblement l'organisation des archives en France, l'importance d'une association professionnelle comme l'AAF apparaît comme évidente. En son sein, la section des archivistes communaux et intercommunaux compte bien continuer à jouer son rôle de représentation, d'information et de mutualisation au sein d'un réseau d'archivistes dont la vitalité est une des richesses de la profession.

Nous avons assisté pour vous à...

Archives et mémoire de l'immigration

par Peter Heyrman, chef de la section Recherches KADOC-K.U.Leuven

(trad. : Daniel Van Overstraeten)

Le 15 mars dernier a eu lieu dans les bâtiments de la Vlaamse Universiteit Brussel (VUB) la Journée de l'histoire contemporaine. Cette manifestation constitue à la fois un forum concernant les thèmes actuels

de la recherche historique et une plate-forme où de jeunes historiens peuvent présenter leurs travaux en cours. Une des sessions de l'après-midi était consacrée à l'histoire de l'immigration, plus spécialement à la problématique des sources. Quoique les archives relatives à cette thématique ne peuvent certainement pas être qualifiées de pauvres, elles n'en restent pas moins, aux yeux des chercheurs, trop peu visibles et accessibles.

Au cours de la session, placée sous la présidence du Prof. Dr. Idesbald Goddeeris (K.U.Leuven), divers historiens des migrations ont rendu brièvement compte de leurs expériences en matière de culture historique des populations étudiées et des sources disponibles (ou non) qu'ils utilisent (ou souhaitent utiliser). À l'introduction pertinente du Prof. Dr. Anne Morelli (ULB) succédèrent des exposés de Leen Beyers (Erfgoedcel Anvers/Mosa-K.U.Leuven), Flavia Cumoli (ULB), Henk Byls (KADOC-K.U.Leuven), Anne Frennet-De Keyzer (ULB), Jozephien De Bock (Erfgoedproject Gentse Gasten) et Mazyar Khoojinian (ULB). La session se clôtura par un intéressant débat entre les chercheurs et archivistes présents (La Louvière, Molenbeek). Une fois de plus, il est apparu que les chercheurs ont une image assez imparfaite du travail et des responsabilités des archivistes, mais que les souhaits et intérêts des deux parties sont dans une large mesure compatibles. Chacun veut en effet que les sources qui éclairent l'histoire de l'immigration, le patrimoine qui reflète la vie des communautés de migrants, soient préservés, conservés et accessibles dans de bonnes conditions. Il se fait cependant que les institutions d'archives belges reconnues (tant privées que publiques) n'ont jusqu'à présent prêté aucune attention à ces matériaux. Divers fonds intéressants ont abouti dans des dépôts d'archives, mais naturellement de nombreux autres continuent de glisser entre les mailles du filet. Ce que l'on a conservé pour les décennies plus récentes n'est parfois pas encore ouvert à la recherche de façon adéquate.

Un effort certain en matière de sensibilisation paraît indiqué. Il est en outre prioritaire que les communautés de migrants en Belgique soient davantage mises en contact avec la pratique archivistique et avec l'offre des services d'archives professionnels. Cela suppose la création de réseaux où les services disponibles et leur expertise soient présentés aux organisations et instances concernées. C'est que la majorité des organisations d'immigrants, dirigeants ou familles, semblent aujourd'hui rarement se rendre compte que leur patrimoine peut être transféré dans un service d'ar-

chives reconnu. Les choix qu'ils font sont finalement d'intérêt secondaire, pourvu que les sources concernées soient conservées de manière professionnelle et ouvertes à tous les chercheurs de façon optimale. Le réseau flamand AMI (Archief en Herinnering van Migratie), présenté par Leen Beyers, veut ici jouer un rôle de pionnier. Il veut encourager l'ouverture des sources en rassemblant les expertises existantes et en les diffusant. Les participants étaient d'avis qu'une telle initiative pouvait sans aucun doute être développée en Belgique francophone également.

Les archivistes ont évidemment une grande responsabilité dans la conservation du patrimoine de l'immigration. Mais ils doivent aussi savoir se débrouiller. En matière d'archives privées, leur rôle est celui d'un médiateur. En dépit de tous les plaidoyers et efforts de sensibilisation, c'est le producteur /propriétaire qui en fin de compte décide seul du sort de ses archives. Les chercheurs intéressés peuvent soutenir les services d'archives dans leurs efforts, par exemple en versant les documents qui leur sont confiés dans un dépôt agréé ou en mettant les producteurs intéressés en contact avec l'important réseau de dépôts d'archives agréés qui existe en Belgique. Un échange d'expertise peut également se faire en matière de tri et de description des sources en cause (souvent en langue étrangère). Les participants en tout cas y étaient disposés.

Les 8^{es} Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain Les archives audiovisuelles

par Claude Depauw, archiviste de la Ville de Mouscron

Les 13 et 14 mars 2008 se sont tenues à Louvain-la-Neuve ces journées organisées par l'équipe de Paul Servais. Françoise Hiraux, l'une de ses collaboratrices, a présenté en détail la problématique des archives audiovisuelles. Frédéric Sardet a ensuite exposé, à travers la pratique des Archives de la Ville de Lausanne, quelles figures peut adopter l'archivage audiovisuel. Droit, devoir ou opportunité peuvent l'enrichir mais aux problèmes techniques et juridiques spécifiques souvent nouveaux s'ajoutent des enjeux économiques face auxquels « le niveau le plus fin du maillage institutionnel » que sont les archives communales, est assez mal armé. Le programme de ces deux journées s'articulait ensuite selon quatre axes logiques. S'y sont nourries des approches québécoises, helvétiques, françaises et belges, sans oublier les interventions de professionnels de l'audiovisuel. En premier lieu, il y a

lieu de prendre en compte la constitution des archives audiovisuelles. Gabriel Dorthé a fait part de la politique de conservation, souvent onéreuse, des documents audiovisuels du service d'archives de l'Université de Lausanne. Florence Descamps, spécialiste des sources orales, a communiqué l'expérience issue d'un projet en cours de collecte d'archives orales auprès du corps préfectoral français.

Après la collecte, il s'agit de conserver ces archives audiovisuelles, ce qui entraîne une douloureuse problématique technologique, déjà présente pour les autres types d'archives mais qui, ici, se fait plus prégnante encore. Les problèmes techniques ont été abordés par Francine Gauthier du Centre de conservation du Québec dans son approche des conséquences du numérique sur les normes et les supports traditionnels de préservation des fonds audiovisuels. Pascal Cordereix, conservateur en chef, a exposé le plan de sauvegarde des collections audiovisuelles et multimédia du département de l'Audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France. L'archivage numérique y est mis en œuvre par le biais du projet SPAR. *Système de Préservation et d'Archivage Réparti*. Plus modestement, la Médiathèque Valais-Martigny présentée par Jean-Henry Pappilloud apparaît comme un exemple, maintenant vieux de plus de vingt ans, de l'action de conservation et de mise en valeur que peut offrir une médiathèque quand elle s'occupe du patrimoine régional. Patricia Van Schuylenbergh a présenté les collections audiovisuelles du Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren. Elle a commenté le rapport, souvent asymétrique, entre, d'un côté, l'évolution rapide des normes techniques et des exigences technologiques et, de l'autre, la poursuite d'un programme limité par les contingences et les capacités financières, techniques, environnementales et en personnel de l'institution. L'objet de la communication de Elisabeth Clémentin a été le projet de sauvegarde des archives radiophoniques du Burkina mené depuis mars 2007 par l'Association Archives du Monde, un exemple d'essai de conservation du

y compris les questions du statut de l'archive, du rapport à l'image et à son auteur, de son accès et de son coût.

Les exposés suivants évoquent le traitement documentaire des archives audiovisuelles où la description des documents est un préalable à leur communication. Christoph Graf, professeur à l'Université de Berne, Archiviste fédéral suisse honoraire, a décrit la création et l'histoire, la mission, l'organisation et les activités de l'association Memoriav, le réseau national pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse. Créé en 1995 et soutenu par les plus grandes institutions nationales suisses concernées par l'archivage audiovisuel, ce réseau entend assurer à long terme la sauvegarde, la mise en valeur et la communication de ce patrimoine contribuant ainsi à l'enrichissement de la mémoire collective du pays. Roger Roberts, réalisateur à la RTBF et président de l'asbl TITAN, s'est interrogé sur les normes de traitement documentaire dans leurs relations avec le Web. Désirant contribuer au développement de concepts liés à la production et à l'exploitation d'objets audiovisuels, TITAN promeut un modèle normalisé par l'ISO sous l'acronyme OAIS (*Open Archival Information System*) auprès des organismes chargés de l'archivage et des industriels produisant des systèmes informatiques de gestion de médias. Francis Leblond, de l'Université Laval à Québec, a retracé l'histoire des Caisses Desjardins, une importante institution financière du Québec, avant d'évoquer le devenir de leurs collections audiovisuelles, notamment celles des fédérations de caisses fusionnées en 2001 avec la Confédération qui les chapeautait. Un projet est lancé depuis 2007 par la Fédération pour régler toutes les questions se rapportant à ces archives, particulièrement celles qui ont trait à la sélection et à ses critères. Produire un objet patrimonial audiovisuel avec le logiciel *Ligne du temps* était le propos documenté d'Isabelle Brueil, conservatrice des bibliothèques de l'Université de Paris VIII, à travers l'exemple de l'utilisation d'un fonds récemment numérisé. À terme, il s'agit de procéder à une collecte et à un assemblage de documents en vue de la commémoration des 40 ans de l'Université de Vincennes. Sylvie Dessolin-Baumann participe à la valorisation par l'Internet d'un fonds d'archives de films 16 mm appartenant au Centre national d'Archives de l'Association nationale pour la Formation professionnelle des Adultes, créé en 1996 et basé à Metz.

À travers une interface d'accès réalisée par des étudiants de l'Institut Technologique de Nancy sont visibles les films numérisés, leurs fiches descriptives et

archives du monde

Présentation

Principes d'action

Objectifs

Radio Nationale du Burkina Faso

Votre soutien

Archives du Monde est une association citoyenne de solidarité internationale, indépendante, non gouvernementale et sans but lucratif, dont la mission est de sauvegarder, conserver et partager les archives des Radios et Télévisions des pays en développement.



archives du monde

Association loi 1901 de solidarité internationale pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel

• contact@archivesdumonde.org

• www.archivesdumonde.org

Léonard Burkin © Jacques Le Goff / OFP

matérielle, y compris les transferts sur des supports numériques, et, d'autre part, la difficulté de la collecte,

des documents annexes sous la rubrique « Histoire de la formation professionnelle ».



Enfin, la valorisation du patrimoine audiovisuel ainsi rassemblé, conservé et décrit revient à l'action historique en particulier et plus généralement à l'action culturelle. Journaliste à la RTBF et membre d'IMADOC, le service des archives radio et TV de la RTBF, Eric Loze était présent

comme gestionnaire du projet *VideoActive* qui a pour but de donner accès au patrimoine télévisuel européen. Formé dans le cadre du programme de la Commission européenne baptisé *eContent Plus*, ce projet entend donner un accès à une large sélection du patrimoine télévisuel européen via un portail Internet multilingue ouvert au grand public, mais vise aussi la communauté éducative, pédagogique et scientifique. Mise en œuvre avec des partenaires universitaires, cette sélection a rencontré de multiples obstacles (gestion des droits, filières de numérisation, harmonisation des métadonnées, utilisation des langues). Jenny Piquet, archiviste à l'Institut pour l'histoire de l'aluminium, a présenté le projet *Mémoire orale de l'industrie et des réseaux*. Trois associations françaises attachées aux secteurs de l'électricité, de l'aluminium et des chemins de fer ont décidé de partager leur expérience et de mutualiser leurs moyens techniques et humains en matière d'archives orales. Celles-ci sont notamment constituées par des programmes d'enregistrement d'entretiens de témoins et d'historiens, mêlant jugements et souvenirs qui se retrouvent maintenant dans une base de données commune. La redécouverte et la valorisation des films géographiques pédagogiques produits entre 1950 et 1990 par l'école Normale Supérieure de Saint-Cloud a été le thème de l'exposé d'Isabelle Lefort, professeur à l'Université Lumière Lyon 2. Résultat d'une production de films scolaires, cette collection constitue un témoignage de la construction des savoirs savants et un exemple de réflexion sur les usages pédagogiques de l'image. C'est aussi une source pour l'historien de la géographie parce qu'ils ont été réalisés par des grands géographes et qu'ils mettent en évidence leurs préoccupations et les attentes de l'enseignement dans un contexte de « crise » dans l'évolution de la géographie. L'archiviste Bernadette Ferradou a développé une politique d'archivage audiovisuel dans un établissement public de taille moyenne, l'Agence de l'eau Adour-Garonne à Toulouse, créée en 1964 pour lutter contre la pollution des eaux du Sud-Ouest. Face à un ensemble de documents disparates au point de

vue des supports, des provenances et de la typologie documentaire, l'Agence a limité son fonds aux œuvres qu'elle a produites ou co-produites, notamment pour pouvoir valoriser en toute légalité ses films. Mais pour des raisons techniques, elle doit en confier le visionnage et la conservation à une institution spécialisée tout en gardant la maîtrise intellectuelle de son fonds. Lionel Vanvelthem, de l'Institut d'Histoire Ouvrière, économique et Sociale à Seraing, a présenté le projet de la plate-forme *mémoire-orale.be*. Initiée par la Ministre de la Culture de la Communauté française de Belgique, elle est chargée de fédérer les professionnels de l'histoire orale autour d'un projet commun, de répertorier les sources orales conservées dans



les centres de documentation situés sur le territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles. L'utilisation du logiciel Pallas servira à terme à cataloguer l'ensemble des fonds répertoriés. Jean-Marie Yante a tiré les conclusions de ces journées en démêlant les liens subtils de l'archivistique et de la critique historique appliquées aux documents audiovisuels.

Au total, deux journées bien remplies de riches exposés qui auront au moins fait découvrir le foisonnement des expériences relatives à cette catégorie d'archives, si importantes dans notre société médiatique, mais que les archivistes cernent le plus souvent avec difficulté, tant à l'occasion de leur collecte que durant leur mission de conservation, puis de leur communication. Technicien archiviste ou archiviste technicien, qu'importe ! L'un et l'autre sont astreints à collaborer et ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion approfondie face aux archives audiovisuelles.

Votre collaboration

Le prochain *Info-AAFB* paraîtra dans le courant du mois de janvier 2009. Vous disposez d'informations intéressantes ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir pour le **15 décembre au plus tard**. Contact : Thierry Delplancq (secretaire@archivistes.be - thierry.delplancq@lalouviere.be - tél. : 064/21.39.82).



Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye

Coordination : Thierry Delplancq

Comité de lecture : Claude Depauw et Daniel Van Overstraeten

Graphisme et mise en page : Fabienne Decheff

A renvoyer par lettre ou
par courriel au trésorier :
Pierre-Alain Tallier,
116 rue Obecq, 1410 Waterloo
Courriel : Tresorier.aafb@archivistes.be

Association des Archivistes Francophones de Belgique



Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2008, soit 25 €, sur le compte
068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2008, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

.....

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2008, soit 75 €, sur le compte
068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2008, dénomination de l'institution
ou association).

Signature